



TLSCONTACT CENTRE DE DEMANDES DE VISA – ALGÉRIE

LISTE DES DOCUMENTS

VISA DE TRANSIT (MOINS DE 5 JOURS)

Vous souhaitez effectuer en Italie un transit d'une durée inférieure ou égale à 5 jours, avant de poursuivre votre voyage vers une destination se trouvant hors du territoire Schengen.

Documents généraux

- Formulaire court séjour pour la demande de visa d'entrée originale, rempli et signé**

Télécharger le formulaire en version [italienne](#) ou [française](#).

- Justificatif d'hébergement en cas de séjour d'au moins une nuit**

Réservation d'hôtel confirmée, déclaration d'hébergement de la part d'une personne résidant en Italie, titre de propriété ou bail de location d'un logement en Italie.

- Titre de transport**

Indiquant la destination finale

- Visa pour le pays de destination finale**

(Original sur le passeport)

- Assurance (photocopie) d'une garantie minimum de 30 000 €**

Elle doit couvrir les dépenses médicales et hospitalières durant la période du séjour en Italie, y compris l'aide sociale résultant de soins qui pourraient être engagés durant le premier séjour en Italie et/ou dans l'espace Schengen ainsi que les éventuels frais de rapatriement. Elle devra mentionner l'Italie, Schengen ou l'Europe comme zone de couverture.

- Original du passeport**

Avec une validité supérieure d'au moins 6 mois pour un court séjour (15 mois pour un long séjour) par rapport à celle du visa demandé et contenant au moins deux pages vierges afin d'y apposer un visa.

- Photocopie du passeport**

Photocopie des 5 premières pages du passeport et toutes les pages comportant des visas ainsi que des cachets d'entrée et de sortie de l'espace Schengen, en ajoutant la photocopie du passeport précédent si l'actuel date de moins d'un an.



Photographie biométrique

Photo d'identité récente sur fond clair et à visage découvert.

Justificatifs des ressources

- **Pour les salarié(e)s :**

Attestation de travail ou contrat de travail récent (photocopie) (mentionnant le nom, adresse, numéro de téléphone et fax de l'employeur)

Dans le cas échéant, un document officiel établie par l'employeur ou figure toutes les coordonnées (le nom, adresse, numéro de téléphone et fax de l'employeur).

Attestation d'affiliation à la CNAS

(Photocopie)

Trois derniers bulletins de salaire (photocopie)

Titre de congé

Attestation d'affiliation à la Sécurité Sociale

Copie légalisé du registre de commerce de l'employeur

(Non requis si société italienne avec filiale en Algérie)

Preuve des moyens économiques de subsistance pour la durée du séjour

Suivant les paramètres définis par la Directive du Ministère de l'Intérieur 1.3.2000, cette preuve pourra être apportée par l'original d'une attestation de retrait de compte devises ou la présentation d'une carte bancaire internationale avec relevé de compte.

- **Pour les fonctionnaires :**

Attestation de travail délivrée par le Ministère ou l'Agente compétente (photocopie)

(Mentionnant le nom, adresse, numéro de téléphone et fax de l'employeur).

Dans le cas échéant, un document officiel établie par l'employeur ou figure toutes les coordonnées (le nom, adresse, numéro de téléphone et fax de l'employeur).

Attestation d'affiliation à la CNAS

(Original + photocopie)

Trois derniers bulletins de salaire



(Photocopie)

Preuve des moyens économiques de subsistance pour la durée du séjour

Suivant les paramètres définis par la Directive du Ministère de l'Intérieur 1.3.2000, cette preuve pourra être apportée par l'original d'une attestation de retrait de compte devises ou la présentation d'une carte bancaire internationale avec relevé de compte.

- **Pour les commerçants :**

Copie légalisée de l'inscription au registre de commerce

(Non requis si société italienne avec filiale en Algérie).

Traduction de l'inscription au registre de commerce en français

Attestation de la CASNOS mise à jour

Relevés bancaires originaux des trois derniers mois ou dernière déclaration du revenu annuel

Preuve des moyens économiques de subsistance pour la durée du séjour

Suivant les paramètres définis par la Directive du Ministère de l'Intérieur 1.3.2000, cette preuve pourra être apportée par l'original d'une attestation de retrait de compte devises ou la présentation d'une carte bancaire internationale avec relevé de compte.

- **Pour les retraité(e)s :**

Attestation de revenus de la Caisse Nationale des Retraites

Preuve des moyens économiques de subsistance pour la durée du séjour

Suivant les paramètres définis par la Directive du Ministère de l'Intérieur 1.3.2000, cette preuve pourra être apportée par l'original d'une attestation de retrait de compte devises ou la présentation d'une carte bancaire internationale avec relevé de compte.

- **Pour les agriculteurs :**

Copie légalisée de la carte d'agriculteur

Relevés bancaires originaux des trois derniers mois ou dernière déclaration du revenu annuel

Preuve des moyens économiques de subsistance pour la durée du séjour

Suivant les paramètres définis par la Directive du Ministère de l'Intérieur 1.3.2000, cette preuve pourra être apportée par l'original d'une attestation de retrait de compte devises ou la présentation d'une carte bancaire internationale avec relevé de compte.



- **Pour les artisans et les artistes :**

- Attestation de la CASNOS mise à jour**
- Relevés bancaires originaux des trois derniers mois ou dernière déclaration du revenu annuel**
- Preuve des moyens économiques de subsistance pour la durée du séjour**

Suivant les paramètres définis par la Directive du Ministère de l'Intérieur 1.3.2000, cette preuve pourra être apportée par l'original d'une attestation de retrait de compte devises ou la présentation d'une carte bancaire internationale avec relevé de compte.

- **Pour les gérants :**

- Preuve des moyens économiques de subsistance pour la durée du séjour**

Suivant les paramètres définis par la Directive du Ministère de l'Intérieur 1.3.2000, cette preuve pourra être apportée par l'original d'une attestation de retrait de compte devises ou la présentation d'une carte bancaire internationale avec relevé de compte.

- **Pour les professions libérales :**

- Copie légalisée de la carte professionnelle**
- Photocopie de la décision d'installation**
- Relevés bancaires originaux des trois derniers mois ou dernière déclaration du revenu annuel**
- Preuve des moyens économiques de subsistance pour la durée du séjour**

Suivant les paramètres définis par la Directive du Ministère de l'Intérieur 1.3.2000, cette preuve pourra être apportée par l'original d'une attestation de retrait de compte devises ou la présentation d'une carte bancaire internationale avec relevé de compte.

- **Sans-Emploi :**

- Justificatif des ressources financières actuelles**

(Certificats de propriété immobilière, rentes viagères, revenus divers).

- Preuve des moyens économiques de subsistance pour la durée du séjour (celle des parents pour un mineur)**

Suivant les paramètres définis par la Directive du Ministère de l'Intérieur 1.3.2000, cette preuve pourra être apportée par l'original d'une attestation de retrait de compte devises ou la présentation d'une carte bancaire internationale avec relevé de compte.



- **Pour les étudiant(s) :**

- Certificat de scolarité**
- Carte d'étudiant**
- Justificatifs de la situation socioprofessionnelle des parents**
- Preuve des moyens économiques de subsistance pour la durée du séjour (celle des parents pour un mineur)**

Suivant les paramètres définis par la Directive du Ministère de l'Intérieur 1.3.2000, cette preuve pourra être apportée par l'original d'une attestation de retrait de compte devises ou la présentation d'une carte bancaire internationale avec relevé de compte.